

Ouette d'Égypte

Alopochen aegyptiacus

Nijlgans × Egyptian Goose × Nilgans



© Pascale Golinvaux @ RBINS

Origine

Afrique subsaharienne

Voies d'introduction

Échappé de captivité.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était détenue assez fréquemment comme oiseau d'agrément par des particuliers.

Distribution en Belgique

Répandue sur tout le territoire.

Habitats en Belgique

A proximité de tous types d'habitats aquatiques d'eau douce : milieux agricoles, milieux urbains (parcs), etc.

Nuisances

Espèce territoriale et agressive durant la saison de reproduction. Les individus forment de larges groupes qui peuvent être responsables de surpâturage et de dégradation des pelouses et des plans d'eau. Cette espèce peut disséminer la grippe aviaire.



© Shutterstock



© Charles J. Sharp - Own work, from Sharp Photography, sharpphotography.co.uk, CC BY-SA 4.0

Caractéristiques

- Taille: corps semblable à celui d'une oie, 63 à 73 cm
- Plumage: brun sur le dessus et gris clair sur le dessous. La tête est plus claire avec une tache marron près de l'œil; tache foncée sur le poitrail; en vol: ailes noires avec un miroir vert et les épaules blanches
- Pattes roses et bec rose

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

- <https://waarnemingen.be/media/species/invasive/pdf/152.pdf> (NL)

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.